



Faits saillants du rapport financier 2025

Présenté par Michel Desbiens,
maire de la Ville de Baie-Comeau

Le 15 juin 2026



Baie-Comeau

C'est avec plaisir que je vous présente les faits saillants du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, produit par la direction des ressources financières et matérielles de la Ville de Baie-Comeau et audité par la firme Mallette S.E.N.C.R.L, qui est déposé aux élus municipaux lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 juin 2026.

En excluant les organismes qu'elle contrôle, la Ville de Baie-Comeau présente un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 8,3 M\$ pour l'année 2025. Un tel surplus peut surprendre. Nous rappelons à la population qu'à chaque année, nous sommes positionnés pour obtenir des revenus supplémentaires qui sont difficiles à budgéter en début d'année et nous sommes toujours extrêmement rigoureux sur les dépenses. Il est toujours nécessaire de gérer les finances publiques avec précaution dans les années à venir.

En 2025, les revenus de fonctionnement réels de la Municipalité ont été plus élevés de 1,2 M\$ en comparaison avec le budget. Au chapitre des dépenses de fonctionnement, elles ont été de 6,4 M\$ plus basses que ce qui avait été prévu au budget.

Le solde du surplus cumulé au début de l'année 2025 était de 19,1 M\$. En raison de l'application de la norme comptable SP 3280 pour la comptabilisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS), nous avons dû retraiter nos résultats de 2023 et 2024, ce qui a eu pour effet de diminuer notre surplus cumulé de 3,8 M\$. Suite aux divers calculs, notamment l'ajout du surplus de 8,3 M\$ réalisé durant l'année 2025, le surplus cumulé s'élève maintenant à 17,3 M\$. Une partie de ce surplus est déjà dédiée à contrôler la progression des taxes municipales. Nous prévoyons également augmenter notre fonds de roulement.

Sommaire des résultats de fonctionnement non consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(Millions de \$)	2024 Réel	2025 Budget	2025 Réel
Revenus	94,1	100,4	101,6
Taxes	53,1	52,9	53,4
Compensation tenant lieu de taxes	4,8	5,1	5,2
Transferts	4,2	4,6	5,3
Services rendus	28,1	35,5	33,5
Imposition de droits	1,0	0,6	1,5
Amendes et pénalités	0,8	0,6	0,9
Autres revenus d'intérêts	2,0	1,0	1,6
Autres revenus	0,1	0,1	0,2
Dépenses de fonctionnement	88,2	103,5	99,0
Administration générale	10,2	13,1	11,2
Sécurité publique	7,7	8,0	8,2
Transport	11,9	13,9	12,5
Hygiène du milieu	9,2	0,1	9,4
Santé et bien-être	0,9	0,9	0,5
Aménagement, urbanisme et développement	4,0	5,3	5,2
Loisirs et culture	11,3	11,9	12,9
Réseau électrique	21,7	29,3	26,5
Frais de financement	3,1	3,5	3,1
Amortissement des immobilisations	8,2	7,5	9,5
Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	5,9	-3,1	2,6
Éléments de conciliation à des fins fiscales	1,2	3,1	5,7
Amortissement	8,2	7,5	9,5
Financement	(6,8)	(7,6)	(7,5)
Autres	0,2		0,1
Affectations	(0,4)	3,2	3,6
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	7,1	-	8,3


Sommaire des résultats

Pour l'administration municipale (la Ville), nous présentons un excédent de fonctionnement de 8,3 M\$ pour l'année 2025.

Au 31 décembre 2025, les revenus de fonctionnement s'élèvent à 101,6 M\$, soit 1,2 M\$ de plus que ce qui avait été budgété, alors que les revenus d'investissement sont de 2,3 M\$. Le total des revenus s'élève donc à 103,9 M\$.

Au chapitre des dépenses de fonctionnement, nous avons un total de 103,5 M\$ prévu au budget 2025, alors que les dépenses réelles ont été de 99,0 M\$, soit 4,5 M\$ de moins de ce qui avait été prévu au budget.

Finalement, pour obtenir l'excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, nous devons tenir compte des conciliations à des fins fiscales qui comprennent notamment l'amortissement, le financement et certaines autres affectations qui incluent l'utilisation du surplus cumulé pour équilibrer le budget, le remboursement du fonds de roulement et l'amortissement du déficit des avantages sociaux futurs. Nous obtenons donc un excédent de 8,3 M\$ pour l'administration municipale.



Revenus :	103 895 715 \$
Dépenses :	(99 036 655) \$
Revenus d'investissement :	(2 307 422) \$
Conciliation fins fiscales :	5 798 632 \$
Excédent de fonctionnement :	8 350 270 \$

Explication des écarts : Revenus

Deux types de revenus : fonctionnement et investissement	
Fonctionnement	101,6 M\$
Investissement	2,3 M\$
Total	103,9 M\$

Revenus d'investissement : aides financières obtenues pour les projets d'immobilisations

Les revenus totalisent les revenus de fonctionnement ainsi que les revenus d'investissement. Au 31 décembre, les revenus de fonctionnement s'élèvent à 101,6 M\$ et les revenus d'investissement à 2,3 M\$. Nous pouvons constater ces revenus lorsque les travaux sont terminés ou pratiquement terminés.

Les revenus de fonctionnement représentent un total de 101,6 M\$ au 31 décembre 2025, alors que nous

avons budgété 100,4 M\$, soit un écart de 1,2 M\$ de plus que prévu.

En ce qui concerne les revenus d'investissement, ils ont servi à financer les travaux d'infrastructures pour la réhabilitation de conduites d'égouts, la revitalisation du Vieux-Poste, le remplacement des bandes et baies vitrées du centre sportif Alcoa, la réfection des marches extérieures du centre des arts et la toiture du pavillon Saint-Sacrement.

Pour l'analyse des écarts, il est préférable d'exclure les résultats du réseau électrique, puisque ce dernier a généré des revenus de vente moins élevés que prévu de l'ordre de 2,5 M\$, ainsi que de l'achat moins élevé aussi. Nous traiterons des résultats du réseau un peu plus loin. En excluant le réseau, nous avons un budget de 67,9 M\$ et avons eu un résultat réel de 71,7 M\$, soit 3,8 M\$ de plus que ce qui avait été prévu.

Voici l'explication des principaux écarts pour les revenus de fonctionnement supplémentaires. Nous avons terminé l'année avec 0,5 M\$ de plus dans nos revenus de taxation. Les valeurs de certains immeubles commerciaux ont été revues à la hausse suite à des réfections majeures, nous parlons principalement de Toyota, le dépanneur Sprint, Orion et IGA.

Pour ce qui est des revenus de transferts, nous avons eu la confirmation en cours d'année de plusieurs subventions liées au fonctionnement pour lesquelles nous n'avions pas d'attente lors de la confection du budget. C'est donc 0,8 M\$ de plus que nous avons eu, entre autres pour les plans et devis liés au développement du parc Jean-Noël-Tessier, une aide financière du programme Véloce III, une subvention du fonds Alcoa pour le sentier des Embruns, une subvention du ministère de la Culture et des Communications pour la grande consultation jeunesse

et la subvention pour le PRQ 2024-2025. Nous avons également reçu le calendrier de versement des intérêts de la TECQ.

Dans les services rendus, c'est 0,7 M\$ de plus que nous avons eu provenant de plusieurs secteurs : transport collectif en raison d'un achalandage plus élevé que prévu, le tourisme avec les tours guidés et la boutique, la culture et loisirs avec plus de revenus notamment pour la location de glaces, la natation, les gymnases, la bande estivale, le mont Tibasse et de la bibliothèque et finalement, les nouveaux raccordements sur notre réseau électrique.

Pour ce qui est des revenus d'intérêts, c'est 0,6 M\$ de plus qui ont été constatés en raison de notre gestion efficace de nos liquidités, mais aussi en raison des taux du marché. Nous demeurons toujours prudents lorsque nous planifions les revenus d'intérêts puisque nous sommes dépendants du marché et n'avons pas de contrôle.

Les revenus d'imposition de droit se sont élevés à 1,5 M\$ au lieu de 0,6 M\$, c'est donc 0,9 M\$ de plus que nous avons facturé en droit de mutation en raison du nombre et des valeurs de transfert de propriété des immeubles. Entre autres, nous avons constaté 0,5 M\$ en droit de mutation pour vente de la papetière à Norderra. Les revenus d'amendes et pénalités ont

également été plus élevés de 0,3 M\$ par rapport à ce qui avait été budgété.

Réseau électrique

Lors de la préparation budgétaire 2025, nous avons prévu des revenus de 32,5 M\$. Toutefois, considérant la consommation moins élevée de certains clients, nos ventes réelles ont été de 29,9 M\$. Du côté de l'achat d'électricité, dans les dépenses, nous avons prévu 26,0 M\$ et avons terminé l'année avec 23,4 M\$. En calculant l'écart entre les ventes et l'achat d'électricité, nous arrivons à un profit de 6,5 M\$. Malgré les écarts constatés par rapport au budget, nous avons tout de même terminé l'année avec un profit de 6,3 M\$, soit 0,2 M\$ de moins que prévu.

En considérant les frais d'exploitation du réseau, les revenus de branchement et les intérêts sur la dette liée au réseau, nous obtenons un profit net de 3,3 M\$ pour notre réseau électrique.

Résultat réseau électrique:
- 0,2 M\$ par rapport au budget

Profit réseau : vente d'électricité – achat d'électricité
Budget : 6,5 M\$ de profit Réal : 6,3 M\$ de profit
En considérant les dépenses d'exploitation du réseau, excédent de fonctionnement de 3,3 M\$



Explication des écarts : Dépenses de fonctionnement

Au chapitre des dépenses de fonctionnement, voici l'explication des principaux écarts.

Dans la section transport, laquelle inclut la voirie, l'enlèvement de la neige, le transport collectif, la circulation et stationnements et les parcs et espaces verts, l'économie de 1,4 M\$ constatée est en majeure partie liée à l'enlèvement de la neige avec 394 cm de neige tombée comparativement à de grosses années où nous avons eu 470 cm comme en 2019. Également, nous avons eu des économies au niveau de la voirie municipale grâce à l'optimisation des opérations et de location de machinerie en moins. Aussi, pour la circulation et stationnements, nous avons eu moins de dépense en main-d'œuvre et moins d'achat de pièces. Finalement, pour les parcs et espaces verts, les économies réalisées s'expliquent en raison du départ de main-d'œuvre non remplacée, certains travaux qui devaient être donnés à l'externe, mais qui n'ont pas été faits comme des travaux d'abattage et de la berce de Caucase.

Pour ce qui est de l'hygiène du milieu, l'écart de 0,7 M\$ est principalement attribuable à l'économie sur le coût

des produits chimiques de l'usine de traitement des eaux en raison d'une meilleure gestion de l'utilisation des produits en fonction des besoins et quelques économies pour le réseau de distribution de l'eau et du réseau d'égout.

La section administration générale présente un écart de 1,9 M\$ de moins que ce qui a été budgété. Cet écart paraît élevé, toutefois il s'explique principalement par l'enveloppe annuelle que nous budgétions pour les imprévus et qui est ensuite transféré dans les services lorsqu'il y a des besoins. Il n'y a donc aucune dépense qui est comptabilisée dans les imprévus puisque nous effectuons les transferts aux bons endroits, ce qui a pour effet de créer un écart entre les résultats et le budget, puisque ce n'est qu'un suivi budgétaire. Cette enveloppe se situait à 1,3 M\$ pour l'année 2025. Des économies ont également été constatées pour le conseil municipal, avec l'enveloppe prévue pour les frais de recherches et soutien des conseillers qui fut moins élevée de 70 k\$. Rappelons que cette enveloppe budgétaire est prévue dans la loi et que nous devons y prévoir un montant chaque année. Pour 2025, ce budget était de 80 k\$. Nous avons également dépensé moins que prévu dans les services juridiques externes et constaté des économies en main-d'œuvre en raison d'absences.

Du côté de l'aménagement, urbanisme et développement incluant notre service d'ingénierie ainsi que notre service de développement économique, certains mandats professionnels prévus n'ont pu être réalisés, ce qui a permis d'avoir 0,1 M\$ en moins que ce qui avait été budgété.

Les dépenses des loisirs et culture ont été plus élevées de 1,0 M\$. Cet écart est principalement attribuable à la provision que nous avons comptabilisée en prévision de la radiation, en 2026, de l'avance de fonds due par le Club de Hockey junior. Nous parlons ici du propriétaire du club et non de l'organisme qui opère le Drakkar, soit Hockey Junior Baie-Comeau inc. Il s'agit d'avances de fonds consenties entre les années 2007 et 2015. Considérant que cette avance de fonds n'a pas de possibilité d'être remboursée, puisque le club ne constate pas de revenus, il est convenu que cette somme à recevoir sera radiée en 2026. Elle a donc été provisionnée au 31 décembre 2025, il s'agit d'un

montant de 0,6 M\$. L'écart restant de 0,4 M\$ est attribuable aux dépenses d'entretien des bâtiments qui ont été plus élevées qu'initialement.

En santé et bien-être, nous présentons des dépenses moins élevées de 0,3 M\$. Nous avons dû apporter une correction de l'ordre de 0,2 M\$ pour la contribution de l'OMH pour l'année 2024, mais qui fut constatée en 2025. L'OMH avait prévu que ça nous coûterait plus cher, mais au final, les résultats étaient moindres. Aussi, du côté du développement durable, nous avons prévu des mandats professionnels qui n'ont pas été octroyés.

Nous avons épargné 0,4 M\$ dans les frais de financement considérant la charge d'intérêts pour le régime de retraite moins élevé.

En ce qui a trait à la sécurité publique, les besoins en main-d'œuvre ont été plus élevés, ce qui a eu pour effet d'augmenter des dépenses de l'ordre de 0,2 M\$.

Surplus cumulé non affecté

Regardons maintenant l'état du surplus cumulé non affecté au 31 décembre 2025. Tout d'abord, nous avons dû retraiter nos résultats des années 2023 et 2024 afin de comptabiliser les montants des obligations liés à la mise hors service d'immobilisations (OMHS). Il s'agit d'une nouvelle norme comptable, SP 3280, qui était applicable à partir de l'année financière 2023. Toutefois, comme le travail à faire pour y arriver était d'une grande ampleur, nous n'avons pas pu se conformer pour les années 2023 et 2024. Nous avons terminé les travaux à l'hiver 2026, ce qui nous a permis de se conformer pour l'exercice financier 2025.

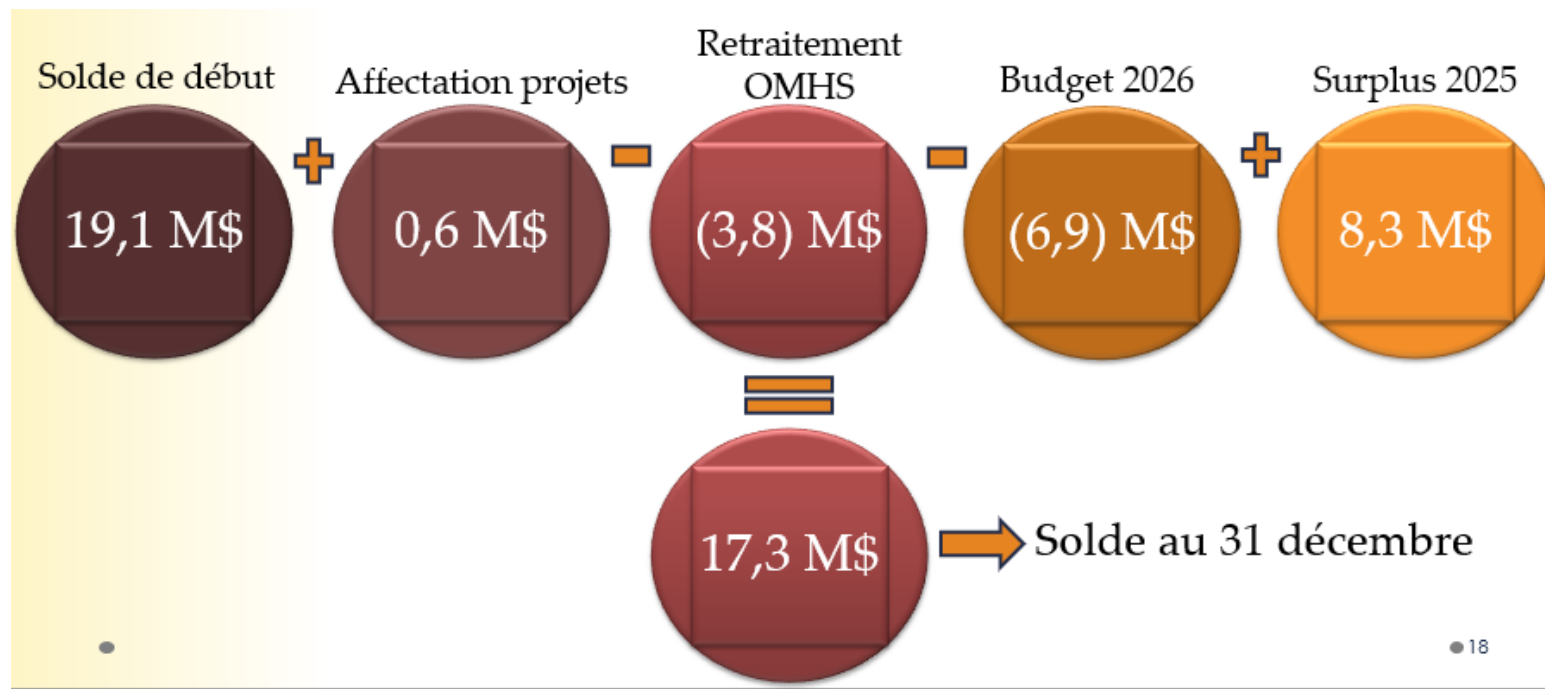
Une OMHS est une obligation légale qui résulte de la mise hors service d'une immobilisation. Par exemple, une OMHS exige d'éliminer correctement les matériaux de construction qui contiennent de l'amiante, de la peinture au plomb ou d'autres matériaux lorsqu'une obligation légale d'élimination adéquate s'applique. Nous avons donc, en quelque sorte, constitué une réserve que nous pourrions utiliser au moment de décontaminer les immobilisations touchées.

Comme cette norme comptable était applicable à compter de l'année 2023, nous ne pouvions comptabiliser le tout dans l'année 2025, nous avons donc été dans l'obligation de retraiter notre année 2024 pour mieux refléter l'année de l'application de la norme. Ce retraitement a eu pour effet de diminuer notre surplus cumulé de 3,8 M\$ au 31 décembre 2024.

Nous avons un solde de début de 19,1 M\$ au 31 décembre 2024. En cours d'année, nous avons désengagé une somme qui avait été réservée de 0,6 M\$ qui devait payer les honoraires professionnels pour le poste de pompage et conduite d'eau brute dans le parc Jean-Noël-Tessier. Toutefois, nous avons obtenu une aide financière, donc nous avons pu désengager 0,6 M\$ sur le montant de 0,9 M\$ qui avait été réservé.

Également, comme mentionné ci-haut, nous avons le retraitement lié aux OMHS pour une somme de 3,8 M\$, ce qui a eu un impact sur notre surplus cumulé. Lors de l'adoption du budget 2026, nous avons prévu utiliser 6,9 M\$ du surplus cumulé afin d'équilibrer le budget et éviter une augmentation des taux de taxation, cette somme fut donc

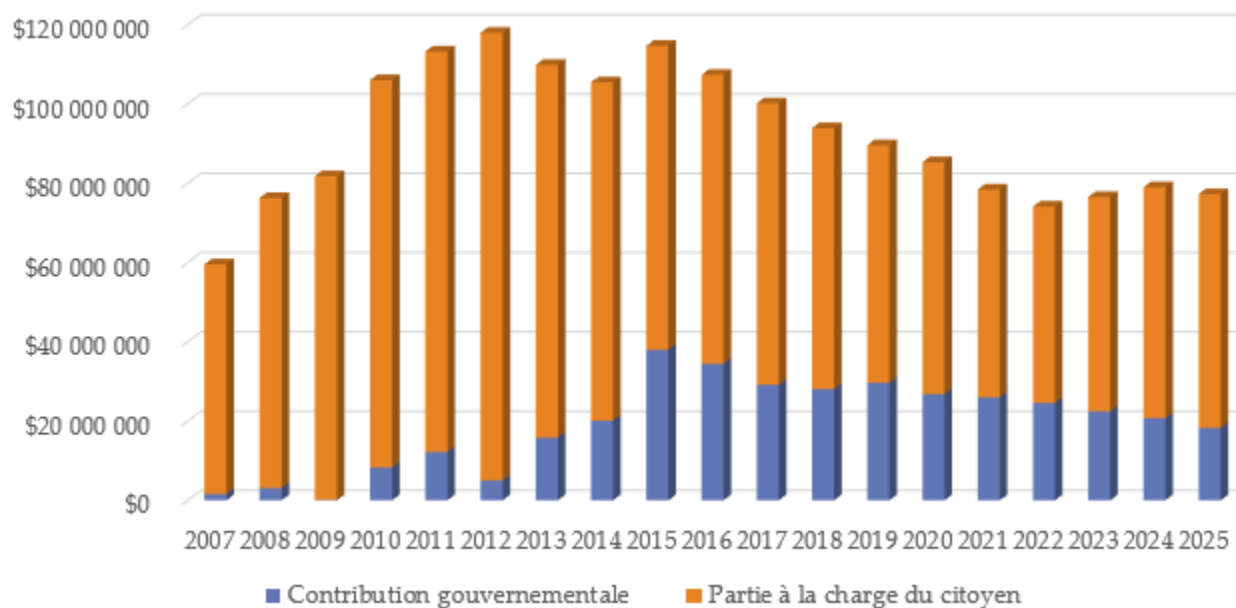
affectée. Finalement, nous y ajoutons notre surplus constaté de l'année 2025, 8,3 M\$, lequel porte notre surplus cumulé à 17,3 M\$ au 31 décembre.



Ce surplus permet à la Ville de sécuriser les deux prochains budgets en posant l'hypothèse d'une utilisation d'environ 7 M\$ par année pour équilibrer le budget si nécessaire. Aussi, nous augmenterons notre fonds de roulement de 2,0 M\$ qui nous permettra de financer l'acquisition d'immobilisation sans intérêt, avec des périodes de remboursement allant jusqu'à dix ans.

Dettes à long terme

L'endettement total à long terme au 31 décembre 2025 était à 77,2 M\$ alors que l'endettement net à long terme était de 58,9 M\$. Rappelons que l'endettement net à long terme est celui à la charge des citoyens.



Résultats consolidés

Finalement, en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, nous avons l'obligation de présenter des états financiers consolidés. Les états financiers consolidés regroupent les actifs, les passifs, les revenus et les dépenses de la Ville et des organismes qu'elle contrôle. Les transactions interorganismes et les soldes réciproques sont éliminés, consolidés ligne par ligne. Pour l'année 2025, nous avons ajouté Hockey Junior Baie-Comeau dans notre périmètre comptable suite à la recommandation de la Commission municipale du Québec dans son rapport déposé en 2025. Rappelons qu'Hockey Junior Baie-Comeau est l'organisme responsable de l'opération du Drakkar.

Le périmètre comptable de la Ville comprend les organismes périmunicipaux suivants :

- Club de hockey junior majeur de Baie-Comeau inc.;
- Société d'expansion de Baie-Comeau;
- Hockey Junior Baie-Comeau;
- Régie de gestion de matières résiduelles de Manicouagan.

Les résultats consolidés présentent des revenus de 111,4 M\$, des dépenses de 105,3 M\$, nous soustrayons les revenus d'investissement de 2,3 M\$ et nous ajoutons les conciliations à des fins fiscales pour 4,8 M\$ et nous obtenons un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 8,6 M\$, soit 0,3 M\$ de plus que notre surplus pour la Ville seule.

Michel Desbiens, maire de la Ville de Baie-Comeau